

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CAMBES EN PLAINE**  
**DU 26 février 2018**

L'an deux mil vingt-six février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

**PRESENTS** : Mickaël BERTRAND, Didier CHARRON, Jean-Pierre DUBAS, Françoise FLECHE, Éric GOBERT, Joël SUZANNE, Laurence VAN DOORNE.

**ABSENTS EXCUSES** : Daniel DIGUET, Fabrice DOSSEVILLE, Chantal HEUZE, Nathalie LAVOLO, Virginie PASQUINELLI

**POUVOIRS** : Daniel DIGUET a donné pouvoir à Didier CHARRON, Chantal HEUZE a donné pouvoir à Françoise FLECHE.

Didier CHARRON est nommé secrétaire de séance.

**1- Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE) – règlement de la participation financière 2017**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière Assemblée Générale de l'AIAE, il avait formulé le vœu que la Communauté Urbaine statue sur sa volonté de se retirer de l'AIAE, considérant la disparition de l'intérêt communautaire.

A ce jour, aucune décision de bureau ou de conseil communautaire n'a entériné le retrait de l'intérêt communautaire de l'AIAE. De ce fait, de plein droit, les communes ne peuvent se substituer à la Communauté Urbaine pour le règlement de la participation financière d'une telle structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de ne pas donner suite à la demande de règlement du solde de la cotisation 2017 correspondant au 2<sup>ème</sup> semestre.

**AFFIRME** qu'il appartient à la communauté urbaine de procéder au règlement susvisé.

**2- Mise en place d'un facteur guichetier à la Poste de Cambes en Plaine et modification des horaires d'ouverture du bureau de poste**

Monsieur le Maire explique que le bureau de Poste de Cambes en Plaine doit se renouveler et pallier au dysfonctionnement actuel notamment le non remplacement des agents et les fermetures inopinées des bureaux.

Un dispositif, intitulé « facteur-guichetier » permettrait de préserver l'ouverture du bureau de poste et de répondre en partie aux difficultés actuelles.

Il s'agit d'un nouveau métier, qui regroupe deux fonctions en une seule : la distribution du courrier et le guichet. Le facteur, qui réalisait sa tournée le matin, avec le nouveau dispositif, distribuera le courrier durant l'après-midi et assurera une présence au guichet de La Poste le matin.

Un bureau de poste détient un rôle important dans une commune. Il est essentiel de maintenir des horaires d'ouverture de 9h45 à 12h15, 6 jours sur 7, du lundi au samedi, et de pouvoir disposer d'un service complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** la mise en place de ce dispositif de « facteur-guichetier »,

**VALIDE** une nouvelle organisation des horaires d'ouverture du bureau de poste.

**3- Transfert des garanties d'emprunt de Partélios Résidence au profit de la société Immobilière Basse Seine**

Le 30 novembre 2011, le Crédit Foncier de France a octroyé à la SA PARTELIOS RESIDENCE un prêt de 7.000.000 Euros (sept millions d'Euros), pour financer un programme de 44 logements en Prêt

Social de Location Accession (PSLA) à Cambes en Plaine. Par délibération en date du 28 novembre 2011, la commune de Cambes en Plaine a consenti à la SA PARTELIOS RESIDENCE une garantie d'emprunt du PSLA de Cambes en Plaine à hauteur de 100% de son montant soit 7.000.000 Euros contracté auprès du Crédit Foncier de France.

Or, la transformation en locatif d'une partie de ce programme, à savoir 9 lots initialement prévus en PSLA, a nécessité le réaménagement d'une partie de l'emprunt, à concurrence de 1 350 000 Euros (un million trois cent cinquante mille Euros), sur une durée plus longue. La SA PARTELIOS RESIDENCE a sollicité donc la commune de Cambes en Plaine pour une nouvelle garantie d'emprunt et cette dernière a délibéré à hauteur de 25 %.

Au terme d'une promesse de vente le 31 janvier 2018, la société Partélios Résidence s'est engagée à vendre au profit de la société Immobilière Basse Seine (IBS) les biens de son patrimoine situés dans le département à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La promesse de vente sera consentie et acceptée pour les prêts en question qui doivent être repris par l'acquéreur sous réserve de l'agrément de l'acquéreur par les créanciers mais aussi du maintien des garanties initiales.

Organisme prêteur	N° interne	N° prêt	Opération	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2017	Quotité garante
Crédit Foncier	6274	430777a	Logements à Cambes en Plaine	1 350 000	1 350 000	Cambes en Plaine 25 %
	6187	7713832	Logements à Cambes en Plaine	7 000 000	632 368	Cambes en Plaine 100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le maintien des garanties initiales accordées à la société Partélios Résidence selon les caractéristiques du tableau ci-dessus.

**4- Décision d'inscription du projet d'équipement informatique des classes de maternelle du groupe scolaire Hélène Moulin et sollicitation de la dotation d'équipement des territoires ruraux et/ou de la dotation de soutien à l'investissement local 2018**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune équipe au fil des années toutes les classes en informatique.

L'élémentaire a été équipée les années passées en vidéoprojecteurs et en informatique avec la classe mobile. Cette année, il est proposé d'équiper les classes de maternelle en vidéo projecteurs et ordinateurs afin d'ouvrir les possibilités pédagogiques de l'enseignement et de pouvoir se conformer des préconisations de l'inspection d'académie sur ces dispositions.

Pour financer cette opération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Cambes en Plaine peut bénéficier d'une aide de l'Etat sous la forme d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou d'une dotation de soutien à l'investissement local.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** l'inscription du projet d'équipement informatique des classes de maternelle du groupe scolaire Hélène Moulin pour un montant de 7 777.14 euros HT.

**SOLLICITE** de la part de l'Etat des subventions aux taux maximum dans le cadre de la DETR et/ou Dotation de soutien à l'investissement local pour ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Clôture de la séance à 19h40.

Le Secrétaire,  
Didier CHARRON

Le Maire,  
Mickaël BERTRAND